canton de Canton

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal 1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf Cheffe du Département fédéral des finances Palais fédéral 3003 Berne

Réf.: PM/15018551

Lausanne, le 8 juillet 2015

Approbation de l'arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Australie : procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet sous rubrique.

Il n'a pas de remarque concernant ce projet et renvoie aux observations faites par courriers du 1^{er} avril 2015 dans le cadre des consultations sur la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance mutuelle en matière fiscale et sur l'accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ainsi que sur une loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pierre-Yveş-Maillard

Vincent Grandjean

Courrier envoyé sous forme électronique à vernehmlassungen@sif.admin.ch

Copies

- OAE

- ACI

CONSEIL D'ETAT www.vd.ch - T 41 21 316 41 59 - F 41 21 316 40 33